



Paris, le vendredi 24 mars 2017

Ségolène Royal signe le décret du parc naturel marin de Martinique, 10^{ème} parc marin en incluant le sanctuaire AGOA

Ségolène Royal signe le décret interministériel de création du parc naturel marin de Martinique, second plus grand parc naturel marin français après celui de Mayotte. Cette signature avait été annoncée une semaine auparavant par la ministre de l'Environnement, lors de son déplacement aux Antilles et à la COP de Carthagène.

Ce dixième parc, en incluant le sanctuaire AGOA, a pu voir le jour à la suite des deux avis favorables rendus dernièrement par le Conseil national de la protection de la nature et le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité. Le parc naturel marin de Martinique est le troisième dans les Outre-mer après celui de Mayotte et Glorieuses.

- **Le second plus grand parc marin**



Le Parc naturel marin de Martinique s'étendra donc sur les 47 340 km² de mer qui entourent la Martinique, soit sur l'ensemble de la zone économique exclusive. Ce périmètre est cohérent d'un point de vue écologique prenant en compte à la fois les habitats côtiers (mangroves, herbiers, communautés coralliennes...) et ceux du large, mais aussi les espèces (crustacés, poissons côtiers et grands pélagiques, tortues, cétacés, oiseaux marins...). Ce périmètre, qui concerne toutes les

communes littorales et tous les usages, offre ainsi les meilleures perspectives pour répondre aux objectifs de protection du patrimoine naturel et de développement durable des activités.

- **Une gouvernance martiniquaise**

Son conseil de gestion est composé de 53 acteurs locaux représentant l'ensemble des acteurs locaux de la mer concernés (services de l'État, élus, professionnels de la mer, usagers de loisirs, associations de protection de la nature, experts...). La prochaine étape va donc consister à installer le conseil de gestion de ce nouveau parc afin qu'il élise son président. Ce conseil aura pour première grande mission de décider de la politique de protection et de développement durable des activités à quinze ans. L'Agence française pour la biodiversité fournira les moyens humains et financiers afin qu'il puisse mener à bien sa politique de gestion.

- **Les orientations de gestion du parc**

Le Parc naturel marin de Martinique dispose de ses propres orientations de gestion qui tiennent compte des spécificités de la Martinique et sur lesquelles sera bâti son plan de gestion. Comme tous les parcs naturels marins, ce Parc vise trois grands objectifs : la connaissance, la protection et le développement durable d'activités.

Les chiffres clefs du patrimoine naturel

- 3 écosystèmes majeurs : mangroves, herbiers et récifs coralliens (47 espèces de coraux) ;
- Plus de 300 espèces de poissons côtiers, de nombreux poissons pélagiques et 21 espèces de cétacés ;
- 5 espèces de tortues marines dont 2 pondent sur des plages ;
- 25 espèces d'oiseaux marins dont 7 nichent sur des falaises et ses îlets et des oiseaux limicoles migrants.

Les chiffres clefs de l'économie maritime

- Plus d'un millier de pêcheurs professionnels et une pêche de loisir populaire ;
- 13 490 navires de plaisance, 15 550 places à quai et nombreuses zones de mouillage ;
- 699 escales de navires de commerce et 380 000 croisières par an ;
- 160 000 plongeurs sous-marins par an et de nombreuses activités de loisirs en mer.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31